

consensus et d'intégration à travers les secteurs que les processus canadiens. Bien que le Canada ne pourrait pas simplement adopter les modèles japonais (les différences culturelles ne le permettraient sûrement pas) il y a sans doute la possibilité d'améliorer les processus actuels en examinant soigneusement ces modèles.

D'une perspective canadienne, il est nécessaire d'évaluer les méthodes d'établir et d'appliquer les lois protégeant l'environnement. Il n'y a aucun doute que les mécanismes de financement utilisés au Japon s'avéreraient avantageux à l'industrie canadienne. Un des défis pour le Canada sera d'accroître l'intégration dans la prise de décision entre l'industrie, le gouvernement, et les environnementalistes afin qu'un équilibre entre les intérêts de la croissance économique et la protection de l'environnement puisse être réalisé à la fois aux niveaux local et global.

A mesure que les questions économiques et environnementales deviennent de plus en

plus interreliées, c'est évident que les solutions aux problèmes qui existent ne seront découvertes qu'à travers un processus long et ardu. Malheureusement, le monde n'a pas à sa disposition le luxe d'un laps de temps infini pour arriver à un consensus sur l'action conjointe. Au niveau national, le dialogue accru offre la meilleure possibilité d'arriver à quelque forme de consensus que ce soit. Au niveau international, les deux pays, et d'autres, pourront peut-être oeuvrer ensemble afin d'accomplir quelque chose durant le processus CNUED. De toute façon, une réévaluation sobre de nos priorités, politiques et styles de vie est impérative, en particulier dans le monde développé. La Table ronde nationale espère que les activités telles que cet atelier Canada-Japon contribueront à ce processus continu.